

PROGRAMME DE FORMATION



"ETOPS"



1 à 8 participants



3.50 heures (0.50 jours)



Formation présentielle



Prochaines dates : nous consulter.

Description : Formation visant à comprendre la réglementation ETOPS, laquelle régit le survol des zones inhabitées.



PUBLIC

- Tout public
- Personnels PART 21, CAO/CAMO, 145, 147



PRÉREQUIS

- Aucun



CONDITIONS D'ACCES : Néant



RESSOURCES PÉDAGOGIQUES



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE



DÉBOUCHÉS



EVALUATION & SUIVI



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le principe de fonctionnement ETOPS
- Maîtriser les principes de la réglementation ETOPS
- Connaître le contexte réglementaire autour du règlement de base



PROGRAMME

- DEFINITIONS ET ABBRÉVIATIONS
- INTRODUCTION – HISTOIRE
- CONTEXTE ET PHILOSOPHIE DE L'ETOPS
- CONSIDÉRATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA NAVIGABILITÉ ET LA MAINTENANCE

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Quiz en salle

Camille BOIARDI-FRANCHI

/

Evaluation des connaissances par QCM et/ou cas pratiques.
Délivrance de l'attestation de formation.

Modalités générales

Nos formations en live font l'objet d'un échange permanent entre le formateur et les stagiaires et ainsi qu'entre stagiaires. Ceci leur permet de poser toutes les questions qu'ils souhaitent à tout moment.

En cas de formation intra-entreprise, l'utilisation de documentations internes sera privilégiée au titre de l'exemple. En cas de formation en mode virtuel (visioconférence ou e-learning), la formation sera segmentée pour adaptation pédagogique.

N° DE DÉCL. D'ACTIVITÉ 75870161787

SIRET : 832 029 078 00017

NAF : 8559A / DATADOCK : 0058464

Fiche de produit – 24 mai 2023

Version en vigueur



Renseignements ou inscription

contact@time-to-learn.fr